



COMPTE-RENDU COPIL 06 EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT

Date : 10/09/2024

Lieu : Salle réunion CIAS Ambert

Heure début : 18 H00

Heure fin : 20 H 30

PRESENTS :

Mr SAVINEL
Mr GALLO SELVA
Mme GIRARD
MR HOUZET
Mr FAURE
Mr GALAND
Mr DOUARRE
Mme NUNES
Mr CHOUZET
Mr CAMPEAUX
Mr TOURNIER
Mme VIALATTE

EXCUSES :

Mr FORESTIER
Mme GIRAUD
Mr JOUBERT
MR VIALLARD

ABSENTS :

Mr BERTRAND

Mr DAUPHIN
Mr GORBINET
Mme VOGT Cheffe de Service AELB
Mme ANGELETOU
Mr HARPIN
Mr NOUGIER

Ordre du jour :

- Restitution phase 3 (Etapas 1 & 2)

Introduction de la réunion par Mr SAVINEL, Vice-Président de la Communauté de Communes, qui excuse Mr FORESTIER et remercie tous les personnes présentes ce soir. Il indique que cette réunion porte sur la restitution de la phase 3 (Etapas 1 et 2).

1. Modalités d'exercice des compétences

Possibilité qu'après 2026, les communes qui ont demandé une convention de délégation de la compétence, modifient leur choix.

2. Missions portées par la CCALF

3. Organisation de la régie communautaire

Proposition d'une régie avec autonomie financière sans personnalité morale.

4. Organisation du futur service communautaire

• Organisation spatiale AEP & AC

Proposition d'avoir des conventions de délégation de compétence « *a minima* » avec l'ensemble des services, afin de garantir la continuité de service en début de période, le temps que la CC monte le service technique.

Compétence AC : Aix la Fayette et Valcivières : création de service AC. Les 2 communes ont de la collecte, mais il faut mettre en place le traitement.

• Organisation fonctionnelle (moyens humains)

Estimation des ETP techniques et administratifs hors personnel DSP.

Est-ce que c'est pertinent d'avoir plusieurs points d'accueil administratif ?

- Estimation d'1 ETP pour cet accueil.
- Les habitants/usagers se déplacent peu.
- Possibilité d'avoir un agent dédié à cette fonction qui se déplace sur le territoire, chez les usagers ?
- Ces points d'accueil ne traitent pas les demandes techniques (ex : problème de fuite, nouveau branchement, devis, etc.). Le service d'astreinte est organisé à la CCALF.
- C'est un choix politique la présence administrative des services sur chaque secteur : à définir les missions de l'agent.
- Est-ce qu'on peut s'appuyer sur les agents administratifs communaux ?

Services supports : à estimer le temps RH.

Est-ce que 2.5 ETP pour la partie comptabilité, finances, sont suffisants ?

- Le nombre d'ETP dépend des profils embauchés
- Crainte que le poste « marché » demandera plus de temps, surtout au début de la prise des compétences
- Crainte que le poste « facturation » soit sous-dimensionné.
- Apporter des précisions en nombre d'ETP facturation, ETP marchés et ETP finances
- SIAEP de la Faye : un agent administratif à temps plein.

• Organisation fonctionnelle (moyens techniques)

• Etapes préalables au transfert : identifier les composantes du transfert

Important de régler le « devenir » des excédents et déficits avant la date du transfert.

• Etapes préalables au transfert : constituer un « COPIL Transfert »

Le budget général de la CC peut prendre en charge le salaire des agents embauchés avant le transfert.

Travail important que la CC doit réaliser en 2025 pour la préparation du transfert. Gérer le transfert des compétences, en moyens humains constants au niveau de la CC, cela exposerait les agents de la CC à une masse de travail considérable, qui peut engendrer des erreurs et des retards.

Les moyens humains de la CC devraient être renforcés dès 2025, notamment avec l'embauche d'un chef de projet dédié.

Quel profil pour « l'agent dédié transfert » ? Il faudrait plutôt un profil technique car il faut organiser le service en partant de zéro. Agent avec des connaissances techniques, gestion d'équipe, financières.

Problème du recrutement : trouver les agents avec les qualifications nécessaires.

Le transfert et l'embauche de nouveaux agents peut avoir des répercussions sur le régime indemnitaire des agents de la CC.

5. Prospective financière

• Quelques rappels d'analyse financière

- Schéma simplifié de l'épargne
- Le ratio de désendettement
- L'encadrement de la part fixe

• La simulation prospective

- Prospective financière 2027-2036 : les investissements
- Objectifs poursuivis au travers de la construction des prospectives
- Quelques hypothèses de la construction des prospectives

Hypothèse prudente : stabilité des abonnés et des volumes sur la période

Tendance du territoire : la baisse des consommations.

- Cette tendance de baisse des volumes se compense par la dynamique des territoires (augmentation des abonnés).

Hypothèses à rappeler :

- Les volumes et abonnés d'Ambert sont intégrés dans les simulations
- Les volumes et abonnés des communes en convention de délégation sont intégrés dans les simulations

• Le budget eau

Hypothèse subventions AEP 30 M€ sur 10 ans, soit 3 M€/an.

Est-ce que cette hypothèse est réaliste ?

- Agence de l'eau : la CCALF est un territoire prioritaire pour l'AE.
Le budget du 12^e programme de l'AE sera revu en baisse. En matière d'eau le 12^e programme vise (liste non exhaustive) :
 - Fuites sur les canalisations : la CCALF ne fait pas partie des territoires prioritaires
 - Sécurisation
 - Études : SIG, PGSSE, schémas directeurs (taux de subv 40 % à 50%)
 - Communes avec captages multiples (à confirmer)
- Possibilité de création d'accord de territoire (à confirmer) : Accompagner certaines collectivités avec des taux de subvention plus élevés, mais des contreparties seront demandées.
- Hypothèse plus réaliste de simuler un taux de subvention de 10% à 15%.

Département : subventions 300 000 €/an à la CCALF (après prise de la compétence AEP)

• Le budget assainissement collectif

6. Planning pré-transfert

7. Remarques générales

Le travail de prospective, devra être mis à jour en 2025 afin d'intégrer les derniers budgets, les emprunts et les travaux engagés par les services. Il faut revoir une prospective tous les ans et la réajuster tous les 5 ans.

La prospective financière est une approche technique. On cherche à identifier le besoin en financement des infrastructures. L'exercice montre la nécessité d'augmenter les tarifs pour ne pas être en retard sur le financement des travaux.

Le PPI proposé, est très exhaustif. Estimation d'environ 100 M€ sur les 2 compétences sur la période 2027 à 2040. La durée du programme de travaux peut être étalée. Mais les travaux en priorité 1 et 2 sont urgents et répondent aux contraintes réglementaires et l'évolution des redevances.

Aujourd'hui les modalités de calcul du montant des redevances AE vont évoluer, afin de prendre en compte la performance des infrastructures. L'enjeu sera de réaliser les travaux nécessaires, afin d'avoir les redevances les plus minorées possible. Si les travaux ne sont pas réalisés, si le service n'est pas performant, les redevances AE vont augmenter. Il y a un intérêt financier, pour ne pas impacter les factures d'eau.

La CCALF sera au tarif que les élus fixeront, selon la logique de volonté à payer du territoire. Le PPI sera adapté.

Hypothèse emprunts : 25 ans à 3%

Possibilité d'avoir des emprunts à 50 ans comme la banque des territoires propose ? La BdT peut proposer des durées longues, mais il y a une sélection sur les projets. Cela peut affecter l'épargne des collectivités.

Les simulations financières ont été faites sans transfert des excédents, car on ne connaît pas le montant.

Si on mutualise, on voit l'augmentation des prix. Or, ce que la présentation ne montre pas, c'est que si les services réalisent le programme de travaux de leur périmètre, sans mutualisation, le prix sera plus élevé.

Aujourd'hui les budgets ne dégagent pas d'épargne pour financer un PPI.

Après le transfert, l'Etat sera plus regardant au niveau des non-conformités et des sanctions imposées.

Fin de la réunion à 20 heures 30